

Aéroports de Paris

Décision n° DHH/2003/283 B du 21 juillet 2003 du chef du département du personnel portant délégation de signature (extrait)NOR : *EQUA0310244S*

Le chef du département du personnel,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

Article 1^{er}*Dispositions générales*

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du chef de département du personnel.

Elles sont consenties dans la limite des attributions de chacun des délégataires, aucune sous-délégation n'est autorisée.

Article 2

Mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail

La signature de toutes mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail est déléguée, chacun dans son domaine de compétence, aux personnes mentionnées à l'annexe I.

Article 3

*Préparation et exécution des contrats en dépenses
autres que les marchés d'un montant inférieur à 100 000 Euro HT*

La signature des actes portant préparation et exécution des contrats en dépenses d'un montant inférieur à 100 000 Euro HT est déléguée à :

Mme Geisert (Dominique), chef du service administration générale ;

M. du Chalard, chef du service gestion de l'emploi.

*Le chef du
département,
R. Exposito*

ANNEXE I

A LA DÉCISION N° DHH/2003/283 B DU 21 JUILLET 2003

Délégués

Mme Geisert (Dominique), chef du service administration générale, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geisert, à : M. Cointet (Jacques) ; M. Pasquier (Frédéric) ; M. Beaupere (Daniel) ; Mlle Cadeilhan (Cécile).

M. du Chalard (Patrick), chef du service gestion de l'emploi, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. du Chalard, à : Mlle Latawec (Nathalie) ; M. Lonchambon (Jean-Michel) ; Mme Luce (Catherine) ; Mme Chaissac (Josiane).